

Heures d'ouverture du bureau municipal
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Les VENDREDIS après-midi, le bureau administratif est fermé
Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca
Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0
Tél. : (418) 851-3009
Année 19, Numéro 3

Fax : 418-851-3169
MAI 2021

RÈGLEMENT 458

La période d'approbation référendaire pour le deuxième projet de règlement no 458 visant à apporter des précisions entourant les conteneurs en modifiant le règlement no 190 de zonage bat actuellement son plein.
Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement sur le site Internet de la municipalité au <http://www.notredamedesneiges.qc.ca/wp-content/uploads/2021/04/458-avis-public-de-participation-%C3%A0-un-r%C3%A9glement.pdf>, ou en communiquant avec la municipalité pendant les heures d'ouverture par téléphone ou par courriel pour en obtenir une copie.

MADA

Tout d'abord, le comité MADA (MRC amie des ainées) de la municipalité tient à vous remercier chaleureusement de votre grande participation au sondage que vous avez reçu il y a quelques semaines. En effet, nous avons reçu 70 réponses, ce qui représente 35% de participation. Ce fut au-delà de nos attentes. Avec ce questionnaire, nous souhaitions avoir un portrait de la situation des ainés sur différents enjeux. La seconde étape est la présentation de rencontre avec des groupes de 65 ans et plus. Le but est de trouver des solutions à différentes problématiques soulevées lors du précédent sondage. Dans l'idéal, nous aimerions tenir des rencontres en présentiel en juin. Cependant, la situation ne nous permet pas de planifier ces focus group pour l'instant. Comme on aimerait être près quand la situation aura évolué, nous vous invitons à communiquer avec la municipalité pour nous signifier votre intérêt. Nous pourrons par la suite communiquer avec vous rapidement, lorsque nous aurons une meilleure idée de la formule que nous prendrons pour ses rencontres. Merci de bien vouloir laisser vos noms, numéros de téléphone et courriels au numéro suivant 418-851-3009 poste 2 ou par courriel au ruralite@mrcdesbasques.com.

Merci de votre collaboration !

REPORT DU RÈGLEMENT 460 RELATIF AUX CHANGEMENTS D'ADRESSE ET TOPOONYMIE

La Municipalité tient à informer tous les citoyens que le changement d'adresse prévu pour l'été 2021 devra être reporté en raison de délais de mise en application relatifs au processus administratif de Postes Canada. Considérant que l'application des changements coïnciderait avec la date des élections municipales, soit à la mi-septembre 2021, et que les changements touchent près de 200 résidents, il a été décidé par résolution des Conseils de Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges de reporter le projet au plus tard à l'hiver 2022. L'objectif du report est d'éviter les disparités entre la liste électorale et les nouvelles adresses, de même que la gestion du courrier. Nous vous tiendrons informés lorsque le processus sera à nouveau remis en branle. Merci de votre compréhension.

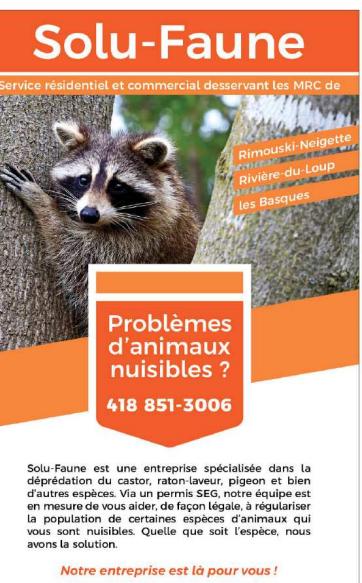
SOLU-FAUNE

Horizons Chasse et Pêche inc. (Écotone Trois-Pistoles) est fier d'annoncer qu'à compter du mois de Mai un nouveau service sera disponible dans la **MRC des Basques**.

Solu-Faune est une entreprise spécialisée dans la relocation et la déprédition d'animaux nuisibles. Ce service est offert aux citoyens ainsi qu'aux propriétaires de terres agricoles et forestières. L'entreprise est muni d'un permis **SEG** qui permet d'effectuer la capture de castors dans les secteurs problématiques et ce, même en saison estivale. Pour les problématiques résidentiels de ratons-laveurs et de moufettes, nous relocateons la bête et nous ferons des recommandations aux propriétaires afin d'éviter que d'autres bêtes s'y installent à nouveau.

Solu-Faune a aussi un volet pour les agriculteurs, nous offrons un service pour la gestion de pigeons, ratons-laveurs, coyotes, ours et bien d'autres espèces. Il est à noter que lorsque possible la capture se fera durant la saison de piégeage.

Pour plus d'information concernant les tarifs et autres questions contactez-nous au :
(418) 851-3006



PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Suite à l'évolution de la 3^e vague, les séances du conseil prévues le **10 mai** et le **14 juin** prochain se tiendront à huis-clos (jusqu'à nouvelle ordre). Cependant, la population de la Municipalité peut soumettre leurs questions au conseil et ce, par courriel à dg@notredamedesneiges.qc.ca avant lundi 10 mai et 14 juin à midi. De plus, les audios des séances sont disponibles pour écoute sur le site Internet : <http://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/conseil-municipal/proces-verbaux/>



MOT DU MAIRE

NOS PLUS SINCÈRES REMERCIEMENTS

La légende veut que le tout ait débuté en 1997 alors que notre merveilleuse rivière des Trois-Pistoles aurait été ensemencée avec de la truite par un personnage qui désirait attirer chez nous, on ne peut que l'imaginer, les touristes. Dans un intérêt à peine caché, votre Municipalité aurait alors décidé que l'idée était géniale et qu'elle devait devenir partie prenante du projet d'un seul homme jusqu'à ce jour. Il y aurait alors eu un genre de partenariat qui aurait permis que l'expérience se poursuive.

Quelques années plus tard, voyant le dévouement et l'intérêt pour la Municipalité de cet individu qui entreprenait de plus en plus d'initiatives au bénéfice de cette dernière, le Conseil de Notre-Dame-des-Neiges d'alors, dans sa sagesse, prit une des plus importantes décisions de l'histoire de sa force de travail. Force, on pourra y revenir! On a donc offert à monsieur Claude Dumont de devenir un employé saisonnier d'été, ce qu'il accepte à l'époque. Depuis ce temps, tout un chacun qui parcourt la Municipalité et ses sentiers a sûrement rencontré ce dernier avec ses instruments qui lui permettent de conserver en état d'usage les beautés que nous tenons trop souvent pour acquises. Des Claude, il n'y en a pas deux. En jogging avec mon Chico, je le croise tantôt travaillant à l'entretien d'un sentier au nord ou à l'est de la route du Sault, tantôt au sud ou à l'ouest du sentier. Il refait les marches menant au sentier longeant la rivière, répare les mains courantes, à ceci s'ajoutent également d'autres aides diverses que M. Dumont a fourni tout au long de ces années.

Claude Dumont m'aura également introduit à l'eau de bouleau qu'il faut se le dire, fait son boulot! J'en aurais pour deux autres pages, mais...gestion du bulletin oblige.

En Claude, non seulement j'ai découvert un homme FORT, toujours dans la force de l'âge, mais j'ai également découvert en lui un personnage des plus généreux de son temps et de sa personne, fier de sa Municipalité, bien-pensant pour ses concitoyen/nes et surtout amoureux de son épouse et de sa famille.

Claude à son âge vénérable nous quitte pour une retraite bien méritée. Merci pour ces 24-25 ans de dévouement cher Claude. Vous êtes un ami de la Municipalité, un collègue que tous apprécient et je ne pourrai pas me retenir de vous jaser à l'occasion.

La Municipalité tient à remercier M. Claude Dumont pour les nombreux services rendus à la municipalité au cours des 25 dernières années. Nous désirons souligner son souci du travail bien fait, sa générosité et sa servabilité tout au long de ces années.

PATINOIRE

Le Conseil de la Municipalité tient également à souligner le travail de M. Alexandre Rioux, notamment en ce qui a trait à l'entretien de la patinoire du Centre communautaire encore cette année. De tous les commentaires reçus des usagers, Alexandre Rioux a encore fait un travail que seul lui sait faire. La patinoire a bénéficié de beaucoup d'amour et a toujours été disponible selon l'horaire prévu. Merci Alexandre de la part de nous tous et à l'hiver prochain, j'espère!

Jean-Marie Dugas, maire

URBANISME

Plusieurs dispositions réglementaires prévoient l'enlèvement sur votre propriété d'objets qui peuvent causer des nuisances. Des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides et de la vitre qui se trouvaient jusqu'ici cachés par une soyeuse couverture blanche refont surface avec l'arrivée du doux temps.

Dans les semaines à venir, la municipalité prévoit effectuer des inspections du territoire afin de s'assurer que ces nuisances soient enlevées.



Printemps rime avec grand ménage. Soyez prévoyants et évitez-vous les tracas d'une démarche administrative à la suite d'un avis ou un constat d'infraction.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

À noter qu'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisé jusqu'au 15 mai. Nous comptons donc sur votre collaboration afin de les démonter et ranger avant la date prescrite.

COLLECTE ENCOMBRANTS – 1 JUIN

Prenez note que la collecte des encombrants se tiendra le **MARDI 1 JUIN**. Par le fait même, nous vous recommandons de bien vouloir sortir vos encombrants le soir précédent la collecte. Il est aussi recommandé de séparer le métal du reste des encombrants afin de faciliter la collecte.

Quels sont les gros rebuts collectés ? Meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers, tapis, éviers, bains, réservoirs d'eau chaude, barbecues sans bonbonne de gaz, matelas. Où iront les gros rebuts collectés ? Les matières sont destinées à l'enfouissement au site de Cacouna. C'est pourquoi plusieurs objets pouvant être recyclés à votre Écocentre ne seront pas ramassés lors de cette collecte.

Quels sont les principaux résidus qui ne seront pas acceptés ? Les débris de construction et de démolition (par exemple : bois, porte, fenêtre, gypse, bardage, brique, ciment, asphalte), les résidus verts, tels que branches, pelouse, plants ou feuilles, les pneus et pièces d'automobile, les résidus commerciaux, industriels ou agricoles et les matières contaminées ou dangereuses ne seront pas ramassés.

Le saviez-vous ? Votre **Écocentre**, situé au 2, route à Cœur à Notre-Dame-des-Neiges, accepte que vous y déposez une quantité limitée de certains types de débris de construction et de démolition : vérifiez les conditions qui s'appliquent au 418 851-1366. Votre Écocentre accepte également les résidus verts, électroménagers métalliques (ex. réfrigérateurs) et les équipements électroniques*. Celui-ci est ouvert depuis le 14 avril, du **mercredi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**. *(Les équipements électroniques, tels que téléviseur, télécopieur, téléphone, chaîne stéréo, baladeur, jeu vidéo, appareil photo numérique, photocopieur, ordinateur et leurs accessoires).

MOIS DE L'ARBRE -14 MAI AM

Veuillez prendre note que la distribution des arbres se fera le **vendredi 14 mai de 9h00 à 12h00**, au garage municipal situé au 2, Rang 2 Centre. Nous procéderons de nouveau à la distribution d'une variété d'arbres selon ce que le producteur/expéditeur aura convenu de nous acheminer. Malgré nos recommandations nous n'avons pas le contrôle sur les variétés et quantités qui nous seront expédiées. Par souci d'équité et de disponibilité d'arbres, nous ne pouvons prendre les réservations.



La règle de distribution se fera de la façon suivante : **Premier arrivé, Premier servi** et les quantités auxquelles chacun aura droit dépendront des quantités qui nous seront livrées.

Depuis le 1^{er} avril 2021, les pompiers peuvent utiliser cet équipement sur leur véhicule personnel lorsqu'ils doivent se rendre à la caserne ou sur le lieu d'une intervention.

Faire preuve de courtoisie à l'égard des pompiers peut les aider à se rendre plus rapidement à un endroit où se déroule une situation d'urgence.

Votre gouvernement Québec



OUVERTURE VALVES

Prenez note que selon le règlement numéro 454, l'ouverture de valve d'eau après le 1^{er} mai est sujette à une tarification. À ce propos, les propriétaires doivent planifier leur demande d'ouverture une semaine à l'avance auprès de la municipalité en communiquant avec le directeur des travaux publics au 418-851-6622 afin de fixer la date et l'heure. La réalisation du service s'effectue en semaine, soit **du lundi au vendredi**, le tarif chargé est fixé à 35 \$.

De plus, *l'ouverture ou la fermeture d'entrées de service les fins de semaine – samedi seulement*. Afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par l'ouverture ou la fermeture des entrées de service les fins de semaine, soit le samedi seulement, il est, par le règlement numéro 454, exigé à chaque fois qu'un propriétaire d'habitation saisonnière ou permanente en fait la demande une tarification applicable de 50 \$.

Noter que la très grande majorité des propriétaires de chalets a déjà complété le « *Formulaire d'autorisation d'ouverture et de fermeture* » concernant le choix. Cependant, si vous ne l'avez pas déjà fait et fourni, veuillez le compléter, voici le lien : <http://www.notredamedesneiges.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/OuvertureValveFormulaire2019.pdf>

INSCRIPTION TERRAIN JEUX

Veuillez prendre note que le formulaire d'inscription sera disponible à partir **du 20 mai** pour les inscriptions au terrain de jeux.



Vous pouvez vous procurer le formulaire d'inscription à la municipalité ou encore mieux, sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.notredamedesneiges.qc.ca, sous la rubrique Services aux citoyens/Terrain Jeux. Vous avez **jusqu'au 9 juin** pour inscrire vos enfants.

Vous pouvez nous faire parvenir le formulaire par la poste avec un chèque daté du 21 juin 2021 ou venir le déposé dans la chute au bureau municipal. N'oubliez pas de prendre connaissance du guide parents et de signer la page 21 qui est à remettre.

INTERNET HAUTE VITESSE D'ICI SEPTEMBRE 2022

Grâce à un investissement commun de 28,9 millions de dollars réalisé dans le cadre de l'Opération haute-vitesse Québec Canada, 2 632 foyers de la région du Bas Saint-Laurent auront accès aux services Internet haute vitesse de Bell d'ici septembre 2022. Bell en a fait l'annonce le 12 avril. Les investissements annoncés permettront d'accélérer le déploiement d'infrastructures fiables et performantes dans les municipalités suivantes : Notre-Dame-des-Neiges, Sainte-Françoise, Saint-Eloi et Trois-Pistoles

L'ÉCO-BULLETIN

Le BAC BRUN et le MÉNAGE DU PRINTEMPS

2 erreurs qui reviennent trop souvent

1. Les arbustes, les branches d'arbres et les brindilles ne vont PAS au bac brun.

On peut s'en départir à l'écocentre, les faire déchiqueter pour en faire du paillis ou encore les brûlez en respectant les consignes de votre municipalité et de la SOPFEU.



2. La terre, la gravelle et le gravier ne vont PAS au bac brun.

On peut s'en départir en les déposant au bac de déchets ou encore les apporter à l'écocentre.

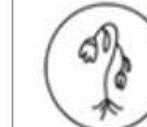


DES QUESTIONS ?
418 856-2628 poste 0
www.co-eco.org

Quand nous sommes nombreux à faire ces erreurs, nous rendons le travail des employés de l'usine de biométhanisation très difficile.

Ayons une pensée pour eux et prenons le temps de réfléchir en triant nos matières.

Matières acceptées au bac brun



RÉSIDU VERTS

RÉSIDU ALIMENTAIRES

PAPIER ET CARTON SOUILLES

PRENDRE LE TEMPS DE BIEN TRIER,
C'EST MIEUX POUR TOUT LE MONDE !